

# Pavillon du Parc de la Hotoie

Maîtrise d'ouvrage:  
Amiens Métropole  
4 rue Léon Blum, Etage 6 - BP 2720 - 80027 Amiens cedex 1

PA 28-1 Notice explicative  
**PA**

**hame**

architecture · urbanisme · patrimoine

## I-Note explicative

La présente notice a pour objet l'explication de la pièce PA 28-1 du permis d'aménager du pavillon du parc de la Hotoie.

Ce pavillon est composé de **deux volumes distincts, aux programmations distinctes**, mais reliés par un auvent commun.

Le premier volume, **clos et couvert**, accueillera les services de la ville en charge de l'entretien du parc.

Il compte:

- une salle de repos de 14,99m<sup>2</sup> ;
- deux vestiaires de 2,34m<sup>2</sup> ;
- deux salles d'eau de 4,34m<sup>2</sup>.

La surface de plancher totale de ce volume est de **29,53m<sup>2</sup>** et ne prend pas en compte le local technique comme l'indique l'Article R111-22 du code de l'urbanisme.

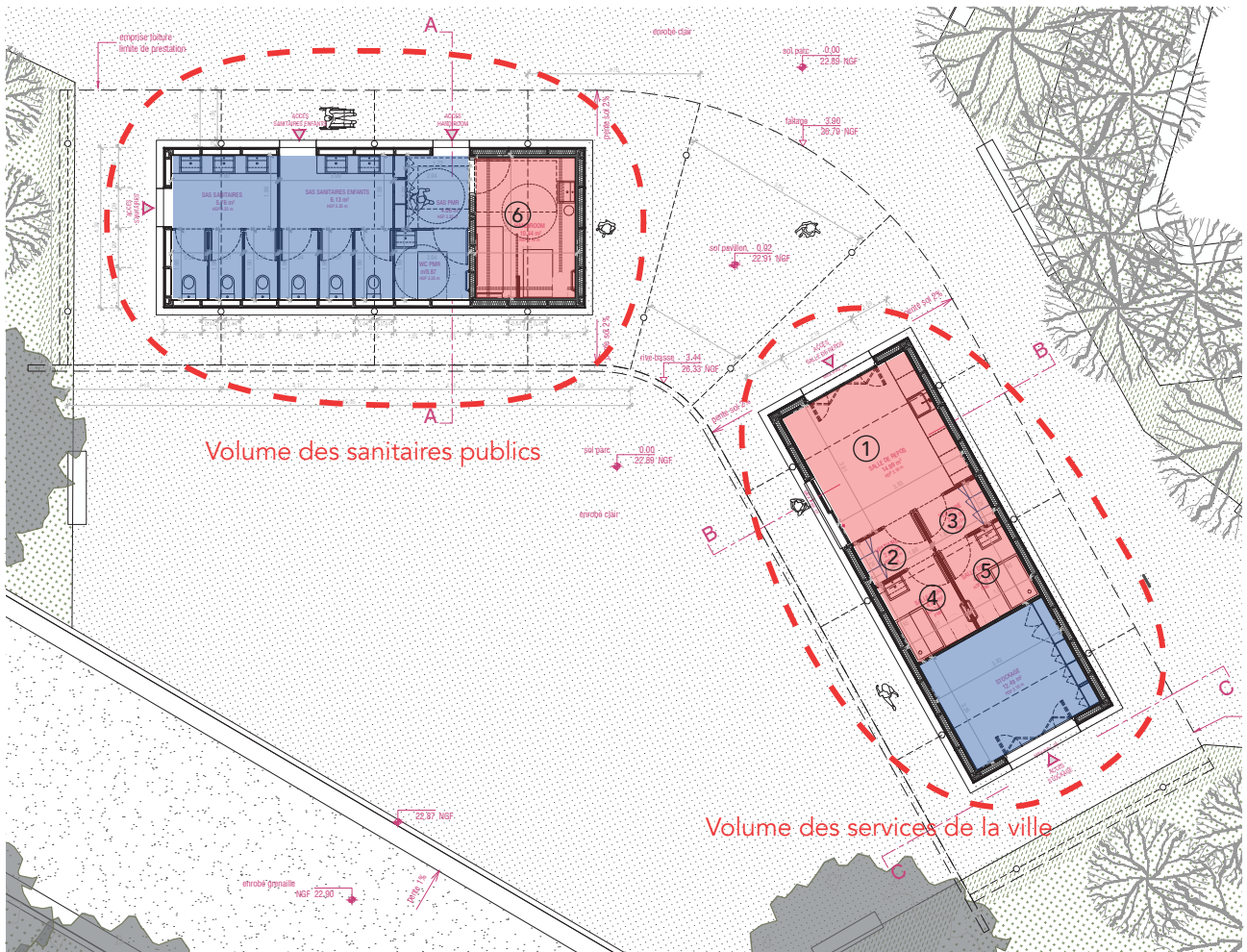
Le second volume propose lui des espaces de sanitaires à destination des usagers du parc. Ce volume est composé de quatre cellules distinctes:

- La première, **non chauffée**, est constituée de trois sanitaires indépendants et d'un sas les distribuant pour une surface de 11,40m<sup>2</sup>;
- La seconde, **non chauffée**, compte également trois sanitaires et un sas les distribuant pour une surface de 12,15m<sup>2</sup>;
- La troisième, **non-chauffée**, compte un sas et un sanitaire accessibles PMR pour une surface de 8,03m<sup>2</sup>;

Enfin, la dernière cellule, **chauffée**, est constituée d'une «handiroom» de 10,5m<sup>2</sup>.

La surface de plancher totale de ce volume est de **42,99m<sup>2</sup>** et compte à la fois des surfaces chauffées et des surfaces non-chauffées de par sa programmation.

Ainsi, du fait de la séparation de ces deux volumes (bien que reliés par une même toiture), du fait de la différence de programmation (le premier volume étant régi par le code du travail et le second étant assimilé à un ERP), de part leurs différences dans les modes de fonctionnement énergétiques et thermiques ( l'un est clos, couvert et chauffé tandis que l'autre compte une grande majorité de surfaces non-chauffées), nous avons fait le choix de séparer les séparer dans la réflexion énergétique, thermique et environnementale du projet . Ainsi, nous joignons à ce permis d'aménager deux attestations de respect de la réglementation environnementale, une pour chacun des volumes décrits ci-dessus.



**Surfaces chauffées**

Volume des services de la ville: 29,53m<sup>2</sup>

Volume des sanitaires publics: 10,50m<sup>2</sup>

- ① Salle de repos: 14,99m<sup>2</sup>
- ② Vestiaire 1: 2,34m<sup>2</sup>
- ③ Vestiaire 2: 2,34m<sup>2</sup>
- ④ Salle d'eau 1 : 4,34m<sup>2</sup>
- ⑤ Salle d'eau 2 : 4,34m<sup>2</sup>

- ⑥ Handiroom: 10,50m<sup>2</sup>



**Surfaces non-chauffées**

# hame

architecture · urbanisme · patrimoine

---

**66, rue Vaneau 75007 Paris**

**Tel : +33787025420**

**agence@hame.fr**

*www.hame.fr*